

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 19 janvier 2024

Date de la convocation
15 janvier 2024

Date de la séance
19 janvier 2024

N°2024_01_01

Demande de l'association « Entre deux terroirs » pour la location à titre gratuit de la salle polyvalente en vue de répéter une pièce de théâtre

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX
Absents avant donné procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Jean-Noël GODIN par Benjamin WAQUELIN
Absents excusés : Frédéric LEFEVRE
Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,
VU la délibération n° 2020-07-02 en date du 28 juillet 2020 relative à la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,
VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,
CONSIDÉRANT la demande de Madame Dominique CHARRET, Présidente de l'association « Entre deux terroirs », du 14 décembre 2023, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente à plusieurs reprises afin de répéter une pièce de théâtre qui sera jouée lors de l'assemblée générale de l'association le 16 mars 2024,
CONSIDÉRANT la proposition de la Présidente de l'association « Entre deux terroirs », en remerciement, de jouer cette pièce gratuitement lors du repas des aînés organisé en 2024 par le CCAS de Prouilly,
CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,
CONSIDÉRANT que le repas des aînés représente un moment de convivialité, durant lequel une animation est organisée tous les ans,
CONSIDÉRANT que la pièce de théâtre proposée comme animation ne représenterait aucun coût pour la commune ou le CCAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Entre deux terroirs », la salle polyvalente à titre gratuit en vue de répéter à plusieurs reprises le mercredi après-midi une pièce de théâtre qui sera jouée, entre autres, au repas des aînés organisé en 2024 par le CCAS de Prouilly,
- d'autoriser le maire à signer le contrat correspondant à ces réservations, auquel sera annexé le planning des répétitions.

Le Maire,
Catherine MALAISE

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2024 051-215104159-20240119-2024_01_01-DE



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/01/2024 051-215104159-20240119-2024_01_01-DE